

SSCT : Formation renouvellement des élus du CSE -50

Actualiser les connaissances des élus du CSE et perfectionner leurs compétences afin de renforcer leur capacité à identifier les risques professionnels, analyser les conditions de travail et contribuer efficacement à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Personnes concernées

Elus du CSE Titulaire ou suppléant en renouvellement de mandat des entreprises de moins de 50 salariés.

Pré-requis

Être membre réélu au CSE

Avoir suivi la formation initiale SSCT de 5 jours (ou équivalent agréé)

Maîtrise de l'expression et compréhension du français (écrit & oral)

Pour le distanciel : savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet

Durée

3 jours, 21h

Moyens et méthodes pédagogiques, d'encadrement

Moyens pédagogiques :

Salles de formation équipées d'un écran interactif, supports pédagogiques numériques et papier, plateforme numérique de formation, postes informatiques avec accès internet, outils bureautiques et collaboratifs, documentation pédagogique, études de cas, mises en situation professionnelles et matériel d'enregistrement pour l'analyse des pratiques pédagogiques.

Méthodes pédagogiques :

Méthode active et participative : alternance d'apports théoriques (40 %) et de mises en pratique (60 %)

Études de cas réels sectoriels

Vidéos pédagogiques INRS et OPPBTP

Documents de référence remis : DUERP type, modèle d'arbre des causes, grille d'inspection, fiches juridiques

Salle équipée : vidéoprojecteur, paperboard, connexion Wi-Fi

Support stagiaire : livret pédagogique de 80 pages remis le premier jour

Encadrement :

Formateur titulaire d'une expertise reconnue en prévention des risques professionnels, avec un parcours combinant formation initiale juridique ou ergonomique et expérience opérationnelle terrain de minimum 5 ans.

Responsable pédagogique : Thierry DUTRON

Objectif de la formation

- Actualiser leurs connaissances en matière de SSCT
- Analyser les évolutions législatives et jurisprudentielles impactant leur mandat
- Renforcer leurs méthodes d'identification et d'évaluation des risques professionnels
- Maîtriser les outils d'enquête, d'inspection et d'analyse des accidents du travail
- Contribuer activement à la mise à jour du DUERP et au plan de prévention
- Développer une démarche de prévention adaptée aux réalités de leur entreprise
- Utiliser les outils réglementaires de prévention, notamment le DUERP

Contenu de la formation

Jour 1 : Le CSE : institution, attributions et cadre juridique de la prévention

> Actualisation des connaissances sur le CSE

Retour d'expérience et évolution du mandat d'élu

Le CSE : rôle et attributions spécifiques - 50 ETP

Réunions du CSE : organisation et ordre du jour

> Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) : fondements

Enjeux et cadre juridique de la prévention

Accidents du travail et maladies professionnelles

Évolutions réglementaires du DUERP

Jour 2 : Évaluation des risques et perfectionnement des méthodes d'action

> Identifier et évaluer les risques professionnels

Méthodes d'observation des situations de travail

Travail réel et travail prescrit

Analyse des conditions de travail

Identification des dangers et évaluation des risques

Arbre des causes

Risques spécifiques en entreprise < 50 salariés

> Prévention des risques : méthodes et procédés

Démarche globale de prévention

Documents et outils de prévention

Harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes

Jour 3 : Prévention, mise en pratique et plan d'action de mandat

> Attributions économiques, sociales et consultation

Information et consultation du CSE

Politique sociale et conditions de travail

Activités sociales et culturelles (ASC)

Relations avec l'employeur et les partenaires externes

> Analyse de situations réelles apportées par les participants

Études de cas issues des entreprises représentées

Analyse collective

Recherche de solutions

Capitalisation des bonnes pratiques

> Préparer son nouveau mandat d'élu SSCT

Planification des actions SSCT

Calendrier des inspections et enquêtes

Organisation du suivi des risques

Veille réglementaire et documentaire

Outils de pilotage du mandat

Accessibilité

Formation accessible à tous en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun. Notre engagement envers l'inclusivité se traduit par diverses mesures pour garantir que chaque personne puisse bénéficier pleinement de cette formation. Pour plus d'informations veuillez contacter notre référent Handicap Monsieur Thierry DUTRON par téléphone au 06 28 47 00 84 ou par mail à thierry.d@lesclesdelaformation.com

Obligations légales

Formation réalisée dans le respect du Code du travail et des exigences de la certification Qualiopi. Les apprenants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les obligations d'assiduité de la formation.

Modalités de suivi et de validation**Suivi :**

Feuilles d'émargement par demi-journée, suivi de l'assiduité, évaluations régulières des acquis, mises en situation pédagogiques, points d'étape avec le formateur et traçabilité du parcours dans les outils de suivi pédagogique.

Évaluation :

Évaluation diagnostique en début de formation : questionnaire de positionnement (15 questions, 30 minutes)

Évaluation formative : exercices pratiques quotidiens, mises en situation

Évaluation sommative en fin de formation : QCM de 40 questions (note minimale de 60 % pour validation des acquis) + cas pratique d'analyse d'accident

Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction stagiaire en fin de session

Évaluation à froid : questionnaire à 3 mois pour mesurer le transfert des acquis en situation de mandat (indicateur 31 du RNQ)

Validation :

Attestation de fin de formation, certificat de réalisation